



L'évaluation – politique, principes et pratiques

(Mise à jour le 29 juin 2016)

Philosophie

À notre école :

- i. L'élaboration de la politique d'évaluation est un travail d'équipe. Pour chaque mise à jour (biennale) les coordonnateurs IB (PEI et Diplôme) formeront un comité dont les membres travailleront ensemble pour proposer des changements. Ces changements seront remis au personnel enseignant en avance d'une réunion où les modifications seront discutées. Après avoir établi un consensus et ayant été approuvé par la direction, les changements seront formellement adoptés. La politique mise à jour est affichée dans ManageBac pour que l'ensemble de la communauté scolaire y ait accès. Cette politique informe notre démarche et il est attendu que tous les enseignants suivent ses principes. Les coordonnateurs des deux programmes appuient les enseignants dans la mise en vigueur de cette politique pendant qu'assurer l'application de cette dernière fait partie des responsabilités de la direction de l'école.
- ii. L'évaluation continue fait partie intégrante de l'instruction et sert avant tout à améliorer l'apprentissage de l'élève.
- iii. Les stratégies d'évaluation sont variées et permettent à l'élève de se situer par rapport à son apprentissage.
- iv. Dans une matière, nous considérons séparément le rendement de l'élève et ses habitudes d'apprentissage.
- v. Les pratiques d'évaluation sont équitables envers tous les élèves.
- vi. Les élèves auront l'occasion de démontrer leur rendement grâce à une gamme d'activités d'évaluation qui comprend, entre autres, les travaux écrits, oraux, les tests et les examens. Des examens formels de fin d'année auront lieu en juin pour les élèves en 9^e, 10^e et 11^e année. Les examens provinciaux pour les élèves en 12^e année auront lieu en juin aussi. Les finissants du Programme du diplôme passeront leurs examens finaux en mai de leur 12^e année.



École des Pionniers-de-Maillardville

Directeur : M. Eric Leclerc

3550 Wellington St., Port Coquitlam, C.-B. V3B 3Y5

604-552-7915

ecole_pionniers@csf.bc.ca

pionniers.csf.bc.ca



Dans tous les cours :

1. L'évaluation se fait de deux manières :
 - a) Formative :
 - l'évaluation diagnostique qui se fait **au moins une fois** avant chaque nouvelle unité d'apprentissage avec le but d'informer la planification des activités d'apprentissage ;
 - l'évaluation formative tout au long du processus d'apprentissage qui sert à soutenir le progrès de l'élève et orienter l'instruction de l'enseignant et aura lieu **au moins deux fois** avant une évaluation sommative.
 - b) Sommative :
 - l'évaluation sommative se fait à la fin de chaque unité d'apprentissage et détermine la note de l'élève. Il y aura **un maximum de trois** tâches sommatives par matière dans chaque trimestre
2. Les attentes et les critères d'évaluation sont communiqués à l'élève avant que ce dernier ne soumette un travail
3. L'élève a l'occasion de faire une auto-évaluation de son travail et de son progrès
4. Les modèles et les exemples aident l'élève à comprendre comment réussir et devraient être fournis aux élèves lors des tâches sommatives
5. L'évaluation des pairs peut faire partie de l'évaluation formative de l'élève
6. L'évaluation de la part de l'enseignant est descriptive et régulière afin d'aider l'élève à s'améliorer
7. Où possible, les enseignants travaillent ensemble pour créer des exemples et pour déterminer le rendement des élèves. Vu que notre école est petite et qu'il y a souvent un seul enseignant responsable d'une matière, nous mettons une grande importance dans la modération de nos notes par l'IB, ainsi que les résultats finaux des élèves. Le coordonnateur du programme du diplôme fait un suivi détaillé par rapport aux résultats (réclamation 2A) avec chaque enseignant impliqué. Aussi, certaines des rencontres bimensuelles seront consacrées à améliorer l'application des critères dans toutes les matières.
8. L'évaluation tient compte des besoins des élèves désignés ayant un PAP (Plan d'apprentissage personnalisé). Par exemple : plus de temps, un lecteur / scripteur, une salle à part pour les examens, l'aide d'un orthopédiste.
9. L'évaluation sommative est critériée et basée sur les descripteurs exigés par l'IB
10. Au Programme d'éducation intermédiaire (le PEI), les critères intermédiaires développés pour chaque matière par la SEBIQ ont été adoptés – les critères de première année pour la 7^e année, les critères de troisième année en 8^e et en 9^e et les critères terminaux pour la 10^e année.



École des Pionniers-de-Maillardville

Directeur : M. Eric Leclerc

3550 Wellington St., Port Coquitlam, C.-B. V3B 3Y5

604-552-7915

ecole_pionniers@csf.bc.ca

pionniers.csf.bc.ca



11. Au Programme du diplôme les documents « *Descripteurs des notes finales* », « *Seuils d'attribution des notes finales par composante* » et les critères propres à chaque tâche dans chaque matière guident l'évaluation.

L'attribution, la consignation et la communication de la note finale

12. L'attribution de la note formelle de l'élève **se base sur son rendement lors des tâches sommatives plutôt qu'un calcul de sa moyenne**. Cette note sera une réflexion du rendement *le plus régulier et le plus récent* de l'élève et il incombe au jugement professionnel de l'enseignant de déterminer le rendement de l'élève selon les descripteurs des critères IB propres à chaque matière
13. **Au PEI** la communication du niveau de l'élève se fait dans le bulletin formel à la conclusion de chaque trimestre. Pour trimestre 1 certains critères seulement seront évalués. La note IB finale dans chaque matière sera communiquée dans un bulletin de fin d'année. Ce bulletin se basera sur le traitement de chaque critère du PEI au moins deux fois pendant l'année.
14. **Au Programme du diplôme** la communication du rendement de l'élève par rapport aux critères de l'IB commence à partir du deuxième bulletin formel, c'est-à-dire en mars de l'onzième année. Pour attribuer cette note l'enseignant se servira de :
 - a) ces tâches d'évaluation sommatives soumises par l'élève qui répondent le mieux possible aux critères propres aux tâches prescrites IB dans la matière en conjonction avec le document « *Seuils d'attribution des notes finales par composante* » ;
 - b) les descripteurs généraux IB qui existent pour chaque matière ;
 - c) leur jugement professionnel en ce qui concerne le progrès de l'élève relatif aux attentes finales du cours.

Par exemple, en français A : Littérature, pendant le deuxième trimestre de l'onzième année, l'élève complètera son travail écrit. En appliquant les critères de cette tâche l'élève a 13/25 ce qui est un « 4 » IB. L'autre tâche d'évaluation sommative est un travail oral qui correspond au COI. En appliquant les critères IB pour cette tâche l'élève obtient 17/30 ce qui donne un « 5 » IB. Afin de prendre une décision sur la note du trimestre il faudra considérer les descripteurs généraux (4 et 5) et attribuer la note qui correspond le mieux au descripteur.
15. La note sera consignée de deux manières ; les notes formatives et sommatives seront ajoutées tout au long de l'année à ManageBac afin que l'élève et ses parents soient régulièrement informés du progrès de l'élève. Chaque trimestre une note sommative sera remise à l'élève et aux parents par le moyen d'un bulletin formel (utilisant le logiciel MyEdBC pour le Programme du diplôme et ManageBac au niveau du PEI).
16. Lors de la consignation de la note sommative au Programme du diplôme, la note IB apparaîtra dans le commentaire comme suivant : « La note IB est (1-7) ». Le terme « note prédite » sera utilisé dans les derniers deux bulletins de la douzième année.
17. Vu que le système provincial exige l'attribution d'un pourcentage, ce dernier sera attribué à partir de la note IB en utilisant l'échelle d'équivalence développée par UBC et adoptée par la plupart des établissements au Canada (7 = 96%-100%, 6 = 90%-95%, 5 = 86%-89%, 4 = 76%-85%, 3 = 60%-75%, 2 = 50%-59%).



École des Pionniers-de-Maillardville

Directeur : M. Eric Leclerc

3550 Wellington St., Port Coquitlam, C.-B. V3B 3Y5

604-552-7915 ecole_pionniers@csf.bc.ca

pionniers.csf.bc.ca



18. Deux fois par an l'élève fera une autoévaluation de ses approches à l'apprentissage qui sera partagée avec les parents par le moyen d'un bulletin informel.
19. Les rencontres entre parents et enseignants auront lieu deux fois par an.
20. La communication aux parents et aux élèves de la politique d'évaluation est la responsabilité du coordonnateur du Programme (Diplôme ou PEI) lors des réunions formelles et informelles.
21. La communication aux parents et aux élèves des critères d'évaluation dans chaque matière est la responsabilité des enseignants au début de l'année scolaire
22. La communication informelle du rendement de l'élève se fait tout au long de l'année

Évaluation des habitudes de travail et de la responsabilité de l'élève

23. Les objectifs pour les habitudes d'apprentissage sont évalués et communiqués séparément du rendement de l'élève.
24. Quelques principes importants de cette évaluation sont les suivants :
 - Le travail en groupe est organisé de sorte que la contribution de chaque élève soit évidente et forme la base de l'attribution de niveau
 - La collaboration, l'organisation, et les habitudes de travail sont incorporées dans plusieurs activités d'évaluation
 - La reconnaissance de la propriété intellectuelle est encouragée dès le plus jeune âge et suit une séquence progressive dans les attentes
 - La communication des habitudes de travail se fait dans sa propre catégorie des bulletins formels et informels.

Règlements du cheminement scolaire

25. Les élèves sont tenus de respecter la date butoir pour toute tâche formative et sommative. Les pratiques pour soutenir les élèves dans ce domaine sont les suivantes :
 - Les tâches sommatives sont limitées à un maximum de trois par matière, par trimestre
 - La date à soumettre une tâche sommative est le sujet d'une discussion avec les élèves et peut être individualisée pour un élève le cas échéant.
 - Un délai supplémentaire pour des cas individuels doit être discuté au moins trois jours avant la date butoir
 - Pour des élèves du PEI, si un travail sommatif n'est pas soumis l'élève sera requis de terminer le travail lors d'une retenue formelle. Ses parents seront avisés de la retenue et la raison pour cette dernière.
 - Pour les élèves des deux Programmes IB, la politique suivante a été adoptée :

Les tâches IB – les dates d'échéance : il est critique de respecter les dates publiées sur notre calendrier. Avant de faire un changement il y aura une discussion avec le coordonnateur du Programme (et avec tout autre enseignant impliqué). ManageBac est un outil très important pour cela et sera considéré comme le dernier mot sur les dates butoir. Chaque enseignant(e) devrait développer des dates intermédiaires formelles affichées dans ManageBac et être conscient du progrès des élèves par rapport à ces dates intermédiaires.

Si l'élève prend un retard par rapport à une tâche IB, il est important d'agir avant la date butoir, en respectant la démarche suivante.



Avant la date butoir – responsabilités

- (avant la date butoir) – L’enseignant(e) demande à l’élève de faire le travail pendant son lunch (7^e à 10^e) ;
- ii. (avant la date butoir) - Si le problème continue, l’enseignant communique aux parents afin de les aviser de la situation ;
- iii. (avant la date butoir) - si le problème persiste, le coordonnateur communique formellement aux parents afin de les convoquer à une réunion où un contrat d’engagement sera signé qui précise les conséquences éventuelles d’un travail IB non-remis.

Après la date butoir – responsabilités

- le comité d’intégrité en milieu scolaire communiquera avec les parents le plus tôt possible afin de s’entendre sur un contrat d’extension. Si l’élève ne le respecte pas, il y aura un avis formel pour avertir les parents d’un retrait du Programme du diplôme, et/ou d’un retrait de la matière en question ;
- ii. Quand il s’agit du bulletin formel ou de donner une note (par exemple les notes prédites), si une tâche IB sommative reste incomplète, **il faut donner un 'I', accompagné d’un plan de rattrapage** jusqu’à ce que la tâche soit remise.